



**myenergy**  
Luxembourg

---

# Règlement du jeu concours « Solarenergie am Fokus »

## Article 1 – L'organisateur

My Energy G.I.E.  
28, rue Glesener  
L-1630 Luxembourg

ci-après dénommé « organisateur », organise un jeu-concours sous le nom « Solarenergie am Fokus » du 22 juillet au 2 août 2020.

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et le respect des lois et règlements en vigueur.

La participation au jeu concours s'effectue par l'intermédiaire de la plateforme Facebook, [www.facebook.com](http://www.facebook.com). En aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au jeu concours. Facebook n'est ni organisateur, ni parrain de l'opération.

## Article 2 - Date et participants

Le jeu-concours débutera le 22 juillet 2020 et se clôturera le 2 août 2020 à minuit. Les participants devront être des personnes physiques majeures, à l'exclusion des mandataires et employés de l'organisateur.

## Article 3 – Participation et déroulement du concours

Dans le cadre du jeu « Solarenergie am Fokus », les participants devront poster une photographie montrant ce que représente pour eux l'énergie solaire, et comment ils l'utilisent de façon créative sous le post Facebook myenergy ([facebook.com/myenergy.lu](https://www.facebook.com/myenergy.lu)) annonçant le concours.

Deux prix différents sont à remporter. Les participants devront indiquer lequel des deux lots mis en jeu ils souhaitent remporter.

Chaque personne peut participer autant de fois que souhaité mais ne peut remporter qu'un seul des deux lots mis en jeu. Pour chaque lot, un gagnant sera sélectionné parmi les participants ayant indiqué souhaiter remporter le lot en question.

Le jeu entre dans la catégorie des jeux gratuits et sans obligation d'achat.

#### **Article 4 – Spécificités des photographies**

Dans le cadre du jeu « Solarenergie am Fokus », les participants devront poster une photographie mettant en scène leur conception créative de l'énergie solaire ou représentant l'énergie solaire au sens large du terme.

Les photographies devront être publiées au format .jpg ou .png. Les photographies postées devront respecter les critères suivants :

- la photographie doit être libre de droit, avoir été prise par le participant et être le fruit de son œuvre originale ;
- en s'inscrivant au concours, le participant accepte que ses photographies puissent être diffusées et exploitées sur la page [www.facebook.com/myenergy.lu](http://www.facebook.com/myenergy.lu) et sur le site [www.myenergy.lu](http://www.myenergy.lu).
- la photographie ne doit contenir ou ne mentionner aucune marque commerciale, logo ou autre signe distinctif ;
- dans le cas où la photographie représenterait d'autres personnes (adultes ou mineurs), le participant se doit d'avoir obtenu l'autorisation écrite de ce(s) personnes ou des parents du/des mineur(s) afin de permettre aux organisateurs du concours d'utiliser cette photographie ;
- la photographie ne doit contenir aucun élément qui contrevient ou porte atteinte à quelque droit que ce soit, y compris, sans s'y limiter, au droit d'auteur, à un brevet ou à une marque de commerce ou à tout autre droit de propriété intellectuelle, au droit de publicité et au droit à la protection de la vie privée de quelque personne physique ou morale que ce soit ;
- toute photographie mise en ligne sur la plateforme Facebook en vue de participer au jeu-concours ne devra pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à toute personne et ne pas constituer, un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence. De même, les photographies de personnes nues ou en partie dénudées ne sont pas autorisées.

Seules les photographies respectant la thématique et les critères cités ci-dessus seront acceptées par l'organisateur et pourront concourir.

Les photographies feront l'objet d'une modération et seront donc contrôlées a posteriori par l'organisateur.

L'organisateur se réserve expressément le droit de supprimer sans justification dans le cadre du jeu concours toute publication ou déclaration considérée en tout ou en partie comme ne respectant pas les conditions de validité ci-dessus énoncées ou susceptibles de nuire à l'image de myenergy.

## Article 5 – Les lots mis en jeu

Un gagnant sera sélectionné par lot mis en jeu. Lors de leur participation au concours, les participants devront indiquer en commentaire de leur publication lequel des deux lots ils souhaitent remporter :

- Prix A : un weekend pour deux personnes au Luxembourg comprenant :
  - un bon d'une valeur de 150 € pour une nuit pour deux personnes dans un établissement au choix parmi les établissements labellisés « Ecolabel » cités sur le site [www.ecolabel.lu](http://www.ecolabel.lu) ;
  - deux bons pour un tour en bateau solaire dans le Parc naturel de la Haute-Sûre ;
  - bons pour la location de deux vélos électriques pour la durée du weekend (deux jours) auprès du Tourist-Info à Wiltz.
- Prix B : une aide à l'investissement à hauteur de 100 € par kW<sub>c</sub> installé, plafonnée à 10 kW<sub>c</sub> ou 1.000 €, pour l'installation de panneaux solaires sur la toiture du bâtiment d'habitation du gagnant.

### Conditions :

Les personnes participant à ce volet du concours devront disposer d'une surface de toit adaptée à l'installation de panneaux solaires et suffisamment exposée au soleil. Pour découvrir si votre toiture est conforme pour une installation de panneaux solaires, consultez [le cadastre solaire](#).

Le montant de l'aide à l'investissement sera versé au gagnant après la transmission à l'organisateur dans un délai de deux ans à partir de sa désignation (soit jusqu'au 5 août 2022) de la facture détaillée et acquittée, respectivement munie d'une preuve de paiement prouvant l'acquisition d'une installation photovoltaïque auprès d'un fournisseur national.

Dans le cas où le gagnant désigné ne serait toutefois pas dans la capacité de faire installer des panneaux photovoltaïques sur son toit ou de fournir la facture dans le délais indiqué pour quelque raison que ce soit, l'organisateur se réserve le droit d'annuler le gain.

## Article 6 – Désignation des gagnants et remise des lots

À l'issue de la période du concours un gagnant sera sélectionné par le jury composé de 3 salariés de la société organisatrice myenergy après élimination des participations non valables, sur base des photos sous le post annonçant le concours. Les critères appréciés pour la sélection des gagnants seront l'aspect créatif et esthétique de la photo et le respect du thème de la valorisation de l'énergie solaire au sens large.

Les gagnants du jeu-concours seront annoncés sur la page Facebook de myenergy <https://www.facebook.com/myenergy.lu/> le mercredi 5 août 2020 et contactés via leur compte Facebook (en message privé), le jour de leur désignation et sous un délai maximum de sept (7) jours

à compter de celui-ci, afin de fournir leurs coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, téléphone, e-mail, date de naissance) indispensables à l'attribution de la dotation. Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur coordonnées. Toute information d'identité, adresse fautive ou coordonnées ne permettant pas de contacter la personne sélectionnée entraîne la nullité des gagnants.

Le ou les gagnants devront répondre à l'organisateur dans les cinq jours suivant leur désignation pour confirmer l'acceptation du lot et communiquer les coordonnées nécessaires à l'attribution du gain. Si le gagnant ne se manifeste pas dans ce délai, il sera considéré comme ayant définitivement renoncé à son gain. L'organisateur se réserve le droit de réattribuer tout lot non attribué, non réclamé ou dont le gagnant initial a été exclu en raison du non-respect du présent règlement, d'une fraude, d'un problème technique affectant la désignation des gagnants ou d'un cas de force majeure.

Les prix remportés par les gagnants ne peuvent être ni monnayés, ni échangés. Aucune indemnité ne sera versée aux autres participants du concours.

#### **Article 7 - Données nominatives**

En acceptant de participer au jeu-concours « Solarenergie am Fokus », les participants acceptent de remettre les informations personnelles requises pour le concours. Conformément à la réglementation en vigueur, l'organisateur n'utilisera ces données que dans le cadre du dit concours et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit. Les données seront conservées uniquement jusqu'au jour où les gagnants récupéreront leurs prix, date après laquelle elles seront détruites.

Chaque personne ayant donné ses informations personnelles à l'occasion du jeu-concours « Solarenergie am Fokus » a la possibilité de retirer à tout moment ses informations de notre base de données, en envoyant un mail à [communication@myenergy.lu](mailto:communication@myenergy.lu).

#### **Article 8 - Responsabilités et cas de force majeure**

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement. En outre, sa responsabilité ne pourra être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier par voie postale ou voie électronique.

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de défaillance technique, d'anomalie matérielle et logicielle de quelque nature occasionnée sur le système du participant à leur équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

L'organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté perturbant l'organisation du jeu, il était amené à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le jeu. La dernière version du règlement publiée sur le site internet de myenergy sera celle faisant foi.

## **Article 9 – Interprétation**

Des additifs ou, en cas de force majeure, des modifications au présent règlement peuvent éventuellement être publiés ou diffusés sur le site. Ils seront considérés et identifiés comme des annexes au présent règlement.

## **Article 10 - Acceptation du règlement**

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité et a valeur de contrat. Le règlement intégral est consultable pendant toute la durée du concours sur le site [www.myenergy.lu/fr/solarenergie-am-fokus](http://www.myenergy.lu/fr/solarenergie-am-fokus).

## **Article 11 – Litiges**

La loi applicable au présent règlement est la loi luxembourgeoise. Les participants sont donc soumis à la loi luxembourgeoise applicable aux jeux. Tout litige né à l'occasion du présent jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le code de procédure civile.

Luxembourg, le 3 juillet 2020.

**myenergy**  
**Partenaire pour une transition énergétique durable**



**myenergy**  
Luxembourg